

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE DE L'AVIS AU PUBLIC

Enquête publique préalable au projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la CCI de Corse pour la mise en place et l'exploitation de 4 coffres d'amarrage éco-conçus dédiés aux navires de grande plaisance dans le golfe d'Ajaccio.

Je soussigné, Monsieur Jean-André SIMONETTI, Coordinateur des Sites de la Corse-du-Sud - Directeur du Port Tino Rossi, certifie, en application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, avoir publié par voie d'affichage l'avis au public portant ouverture de l'enquête publique susvisée, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du 28 mars au 29 avril 2022.

Cet affichage a été réalisé aux 5 points suivants sur des affiches visibles et lisibles des voies publiques concernées (format A2 / Caractères noirs sur fond jaune) : siège de l'enquête (Terminal Maritime d'Ajaccio de la CCI de Corse) ; au siège de la CCI Locale de Corse-du-Sud ; à la Capitainerie du Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi ; à la Mairie d'Ajaccio ; à l'Office du Tourisme d'Ajaccio.

AAjaccio, le 23 mai 2022

Pour le Président de la CCI de Corse

Jean-André SIMONETTI



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE CORSE

*Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse*

CERTIFICAT D'AFFICHAGE DE L'AVIS AU PUBLIC

Enquête publique préalable au projet de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports établi entre l'État et la CCI de Corse pour la mise en place et l'exploitation de 4 coffres d'amarrage éco-conçus dédiés aux navires de grande plaisance dans le golfe d'Ajaccio.

Je soussigné, Monsieur Jean-André SIMONETTI, Coordinateur des Sites de la Corse-du-Sud - Directeur du Port Tino Rossi, certifie, en application de l'article R.123-11 du code de l'environnement, avoir publié par voie d'affichage l'avis au public portant ouverture de l'enquête publique susvisée, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, soit du 28 mars au 29 avril 2022.

Cet affichage a été réalisé aux 5 points suivants sur des affiches visibles et lisibles des voies publiques concernées (format A2 / Caractères noirs sur fond jaune) : siège de l'enquête (Terminal Maritime d'Ajaccio de la CCI de Corse) ; au siège de la CCI Locale de Corse-du-Sud ; à la Capitainerie du Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi ; à la Mairie d'Ajaccio ; à l'Office du Tourisme d'Ajaccio.

AAjaccio, le 23 mai 2022

Pour le Président de la CCI de Corse

Jean-André SIMONETTI

